

Signalé

Le mardi 14 avril 2026

**POUR
INFORMATION**

**Monsieur Le Président
SYNDICAT DE L'ORGE**

163 Route de Fleury
91172 Viry Chatillon

Objet : prolifération de moustiques

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs jours, nous sommes sollicités par des Génovéfains résidant dans le secteur de Sainte-Geneviève-des-Bois jouxtant le parc des bords de l'Orge, qui nous alertent sur un début de prolifération de moustiques.

Certains indiquent, dans leurs messages, avoir été orientés par vos services vers la mairie, ce qui suscite des interrogations de leur part comme des nôtres.

À ce titre, nous vous précisons que la commune assure les traitements larvaires des mares du parc Pierre ainsi que des douves du Donjon. Par ailleurs, Cœur d'Essonne Agglomération intervient sur le canal et le parc des mares Yvon.

Sauf évolution récente, il nous avait été indiqué que le syndicat n'envisageait pas d'intervention larvaire sur le parc du Perray. Pourriez-vous nous préciser la position actuelle du syndicat sur ce point ?

Nous partageons pleinement les contraintes réglementaires en matière de lutte contre les moustiques, notamment l'impossibilité de recourir à des traitements aériens, y compris en biocontrôle, hors décision préfectorale consécutive à la détection de pathologies telles que la dengue. Néanmoins, d'autres solutions doivent être envisagées. En effet, il n'est pas concevable que de nombreuses familles Génovéfaines ne puissent jouir de leur jardin durant chaque période estivale en raison d'une infestation de nuisibles.

Dans ce contexte, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer des actions que vous envisagez de mettre en œuvre sur le parc du Perray, afin de pouvoir répondre aux préoccupations légitimes des riverains et de leur garantir des conditions de vie sereines.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



F. Petitta
Frédéric PETITTA,
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Président de Cœur Essonne Agglomération